



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2024_110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 19 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

4 Absents représentés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET

2 Absents : Manuel MARTINEZ, Lydie ROUJON.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : décision modificative budgétaire n°1 – budget écoles

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

⇒ 2313/11achat de matériel et divers	- 2 868.00 €
⇒ 2315/15aménagement des cours	<u>8 604.00 €</u>
	5 736.00 €

RECETTES

⇒ 1321/15aménagement des cours	5 736.00 €
--	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.